



Les assistantes maternelles agréées

Sur notre commune plusieurs assistantes maternelles agréées par le conseil général sont à votre disposition :

- Madame BERTAUX Marie-Paule, 2 rue Marc Poirrette – Tél : 03.27.27.65.28
- Madame BRIDELLE Annie, 74 rue du Pavé – Tél : 03.27.49.55.16
- Madame FREHAUT Ludivine, 12 rue du Rond Quesne – Tél : 07.88.17.33.82
- Madame JANSON Marie-Françoise, 9 chemin des Béguines – Tél : 03.27.27.64.44
- Madame MARCHANT Cathy, 55 rue du Pavé – Tél : 03.27.35.05.54
- Madame MARGUERITIN Carine, 15 rue du Pavé – Tél 07.50.23.65.38
- Madame SIMON Françoise, 74 rue du Rond Quesne – Tél : 03.27 31.24.87 / 06.89.43.61.37
- Madame VIENNE Claire, 1 bis chemin des Béguines – Tél : 03.27.49.38.98



Réservation d'une salle communale.

Trois salles communales sont à votre disposition pour vos réunions et manifestations. La salle « Pierre Testelin » peut également être louée pour vos repas et fêtes. Pour les demandes de réservation rendez-vous sur le site de la commune : www.commune-jolimetz.fr - rubrique pratique – réservation ou location de salle.

1. Cliquez sur le lien ci-dessous

2. Visualisez les fiches descriptives pour connaître les conditions de mise à disposition ou de location.

3. Télécharger et transmettre* en mairie la demande de réservation.

4. Consultez le règlement et le contrat de location.

[Demande de réservation.](#)

[Réservation ou location d'une salle communale.](#)

* Transmettre votre demande réservation par mail (commune-jolimetz@orange.fr) ou la déposer au secrétariat de la mairie.

Plateaux repas pour les aînés

Vous souhaitez bénéficier d'un repas livré à domicile...

Vous pouvez faire appel au 03 27 49 13 13 « Les jardins d'Iroise » à Villereau (15 ruelle Bataille 59530 Villereau-Herbignies) ou sur le site: www.iroise-repas.com. La commande s'effectue la veille pour être servie le lendemain. Le prix du plateau repas livré chez vous est de 9,90 euros. Il comprend une soupe, une entrée, un plat, fromage et dessert. Vous pouvez si vous êtes imposable sous certaines conditions bénéficier de 50 % de réduction fiscale.



Infos Transports

Pour les habitants de notre commune qui n'ont pas de véhicule pour se déplacer :



Le réseau Arc en Ciel (Département du Nord) propose chaque jour en semaine pour notre commune une ligne de bus (ligne 430)...

En direction du Quesnoy, vous pouvez prendre par exemple le car, place de l'église à 7h39, 8h39 ...

Vous pourrez reprendre le car au Quesnoy (place Maréchal Leclerc) pour « revenir » sur Jolimetz à 12 h 32, 17 h 12 et 18 h 22.

Il y a également un départ au Boulan et au Rond Quesne. Ces cars peuvent également assurer durant la période scolaire le transport des élèves (ils ne sont pas réservés aux élèves : tout le monde peut les emprunter). Vous payez directement auprès du chauffeur votre transport 1€70. C'est un « coût forfaitaire » qui peut vous permettre d'aller même jusque Valenciennes... Vous trouverez le détail des horaires sur le site www.arcenciel4.fr ou renseignements par téléphone au 03 27 61 52 53. Vous trouverez pour les personnes intéressées une brochure plus détaillée dans le présentoir à l'entrée de la mairie.

« Sortir Plus »

Pour les « aînés » plus de 80 ans...

Avec l'avancée en âge, faire des courses, aller chez le coiffeur ou le médecin, rendre visite à des amis ou à des parents devient souvent difficile. **Vous percevez une retraite Agirc ou Arrco**, vous avez plus de 80 ans : vous pouvez bénéficier du chèque « Sortir Plus » pour des sorties accompagnées.



Vous avez droit au maximum à 3 chèquiers Sortir Plus par an d'une valeur de 150 euros chacun (Une participation financière de 15, 20 ou 30 euros par chéquier vous est demandée).

Cette aide financière proposée par certaines caisses de retraite complémentaire peut vous permettre de financer des « sorties accompagnées » par un professionnel, l'objectif étant de lutter contre l'isolement et de favoriser votre autonomie.

Un véhicule et son chauffeur viennent vous chercher et vous ramènent à votre domicile pour vos promenades, courses, coiffeur, médecin, visite...

Attention vous devez prévoir votre sortie deux jours auparavant...

« COREPILE »



La commune de JOLIMETZ collecte vos piles usagées
Dès à présent pensez à stocker vos piles usagées pour pouvoir les
apporter à la borne située dans le hall de la mairie.

Corepile est un éco-organisme sous Agrément d'Etat depuis 2010 qui assure la collecte et le recyclage des piles et accumulateurs portables.

1. POURQUOI RECYCLER LES PILES ET LES PETITES BATTERIES USAGÉES ?

- Pour éviter de **gaspiller des ressources naturelles rares** ou présentes en quantités limitées dans la nature comme le fer, le zinc ou le nickel dont l'extraction est particulièrement polluante.
- Pour produire, après recyclage, des **alliages et des métaux à valeur ajoutée** (Acier, Zinc, Plomb, Cobalt ou Cadmium) qui seront utilisés dans de nombreuses industries.
- Pour **limiter tout risque de pollution** et éviter d'introduire dans les ordures ménagères des traces de métaux lourds encore contenus dans certains types de piles.



« Le Tri, c'est fondamental ! »

Le tri sélectif est un geste éco-citoyen simple.

Votre implication dans ce domaine est indispensable.

Le fait d'avoir un manque ou une mauvaise information sur les procédures de tri a une incidence lourde sur le budget de notre Intercommunalité.

Il faut savoir que : **1%** de « refus de tri » représente **35 000€**.

En 2017, l'augmentation de **20%** de « refus de tri » a représenté pour la CCPM un surcoût de **700 000€**.

**La baisse de ce surcoût passe par chacun d'entre nous.
Il nous appartient d'appliquer les modalités de tri ci-dessous ;**



Emballages ménagers recyclables

uniquement

PAPIERS D'ECRITURE,
LIVRES, CAHIERS,
JOURNAUX, MAGAZINES
BOÎTES MÉTALLIQUES
BRIQUES ALIMENTAIRES
CARTONS
BOUTEILLES ET FLACONS
EN PLASTIQUE
BARQUETTES EN
ALUMINIUM
BIDONS DE SIROP
AÉROSOLS, CANETTES
MÉTALLIQUES
BOÎTES DE SUREMBALLAGES
EN CARTON
CARTONS DE JOUETS



ATTENTION

- Bien vidés de leur contenu
- Pas de sac

POUBELLE BI-COMPARTMENTÉE
» Pensez à mettre la poignée côté rue pour faciliter le travail des récepteurs

GUIDE DE TRI 14



Attention ne sont pas recyclables :
couches, papier peint,
pots de peinture,
polystyrène, films, sachets, blisters
et barquettes plastiques...



» En cas de doute, jetez les déchets dans le bac à ordures ménagères.

LE SAVIEZ-VOUS ?

- 28 580 tonnes d'eau
permettent de fabriquer
1800 pulis polaires
- 21 980 conserves
donnent 3 voitures

GUIDE DE TRI 15

Verre

uniquement

BOUTEILLES D'HUILE,
DE JUS, DE BIÈRE,
DE VIN ROUGE,
VIN BLANC,
DE CHAMPAGNE,
DE CIDRE, D'ALCOOL
FLACONS,
POTS DE CONFITURE,
POTS DE YAOURT
BOCAUX
FLACONS DE PARFUM,
DE COSMÉTIQUE



ATTENTION

- Pas de sac
- Sans bouchons, capsules
et couvercles

POUBELLE BI-COMPARTMENTÉE
» Pensez à mettre la poignée côté rue pour faciliter le travail des récepteurs

GUIDE DE TRI 16



Attention ne sont pas recyclables :
ampoules, verres
de table, vaisselle, miroirs,
vitraux, pots de fleurs...



» En cas de doute, jetez les déchets dans le bac à ordures ménagères.

LE SAVIEZ-VOUS ?

Le verre se recycle
à l'infini ! Après votre geste
de tri, il est lavé, broyé,
fondu et redevient du verre
pour la fabrication des
bouteilles, des bocaux.

GUIDE DE TRI 17

Pour plus d'informations, allez sur le site <https://www.cc-paysdemormal.fr/guide-tri.html>

Déchetteries

Horaires d'hiver et d'été

à compter du
02 janvier
2018

→ Les horaires d'hiver

Du 2 novembre au 31 mars (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN		APRES-MIDI		LANDRECIES	MATIN		APRES-MIDI		POIX DU NORD	MATIN		APRES-MIDI	
Lundi	9h00	11h45	13h30	16h45	Lundi	9h00	11h45	13h30	16h45	Lundi	9h00	11h45	13h30	16h45
Mardi	9h00	11h45	13h30	16h45	Mardi	Fermé		13h30	16h45	Mardi	9h00	11h45	13h30	16h45
Mercredi	9h00	11h45	13h30	16h45	Mercredi	9h00	11h45	13h30	16h45	Mercredi	Fermé		Fermé	
Jeudi	9h00	11h45	13h30	16h45	Jeudi	Fermé		Fermé		Jeudi	9h00	11h45	13h30	16h45
Vendredi	9h00	11h45	13h30	16h45	Vendredi	9h00	11h45	13h30	16h45	Vendredi	9h00	11h45	13h30	16h45
Samedi	9h00	11h45	13h30	16h45	Samedi	9h00	11h45	13h30	16h45	Samedi	9h00	11h45	13h30	16h45
Dimanche	Fermé				Dimanche	Fermé				Dimanche	Fermé			

→ Les horaires d'été

Du 1^{er} avril au 31 octobre (fermetures les jours fériés)

BAVAY et LE QUESNOY	MATIN				APRES-MIDI				LANDRECIES	MATIN				APRES-MIDI				POIX DU NORD	MATIN				APRES-MIDI				
Lundi	9h00	11h45	14h00	17h45	Lundi	9h00	11h45	14h00	17h45	Lundi	9h00	11h45	14h00	17h45	Mardi	9h00	11h45	14h00	17h45	Mardi	9h00	11h45	14h00	17h45			
Mardi	9h00	11h45	14h00	17h45	Mardi	Fermé				14h00	17h45	Mardi	9h00	11h45	Fermé				Mardi	9h00	11h45	Fermé					
Mercredi	9h00	11h45	14h00	17h45	Mercredi	9h00	11h45	14h00	17h45	Mercredi	Fermé				Fermé				Mercredi	Fermé				Fermé			
Jeudi	9h00	11h45	14h00	17h45	Jeudi	Fermé				Fermé				Jeudi	9h00	11h45	14h00	17h45	Jeudi	9h00	11h45	14h00	17h45				
Vendredi	9h00	11h45	13h00	17h45	Vendredi	9h00	11h45	13h00	17h45	Vendredi	9h00	11h45	13h00	17h45	Vendredi	9h00	11h45	13h00	17h45	Vendredi	9h00	11h45	13h00	17h45			
Samedi	9h00	11h45	13h00	17h45	Samedi	9h00	11h45	13h00	17h45	Samedi	9h00	11h45	13h00	17h45	Samedi	9h00	11h45	13h00	17h45	Samedi	9h00	11h45	13h00	17h45			
Dimanche	Fermé				Dimanche	Fermé				Dimanche	Fermé				Dimanche	Fermé											

Service Environnement de la Communauté de Communes du Pays de Mormal 4 Avenue de la légion d'honneur 59550 Landrecies Tél : 03 27 77 52 35

Pays de Mormal
Communauté de Communes

ALLO

ENCOMBRANTS
03.27.45.89.42

NOUVEAU SERVICE

Ramassage uniquement sur inscription téléphonique
les foyers non inscrits ne seront pas collectés

La communauté de Communes du Pays de Mormal (CCPM) en partenariat avec C2Rinsertion (association d'insertion) vous propose un enlèvement de vos encombrants sur inscription.

Pourquoi ce nouveau service ?

>Deux véhicules collectent les encombrants, l'un pour ce qui peut être recyclé et l'autre pour ce qui ne l'est pas, ce qui n'était pas le cas avec l'ancien système.

Pour qui ?

>Les habitants des 53 communes de la CCPM.

Comment ?

>Ramassage uniquement sur inscription au 03.27.45.89.42 de 08h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00. Une opératrice vous demandera le détail des déchets à évacuer et vous conseillera. Elle vous donnera la date de passage et un numéro d'inscription.

Pour quoi ?

>Collecte à domicile de certains* déchets d'encombrants.

Combien ?

>Collecte limitée à 1 ou 2 m³ par foyer.



***NE SERONT PAS PRIS EN CHARGE :** les déchets industriels, les matériaux explosifs, radioactifs, anatomiques et infectieux, les peintures, les huiles, les pneumatiques, les gravats, les déchets verts, tous les déchets électriques et électroniques (lave linge, réfrigérateur...) et l'amiante.

Don du sang



Donner sans retour, donner seulement pour aider autrui

S'il est courant de parler d'accidents, de maladies, il est injuste de ne pas évoquer les milliers de vie que vous avez sauvées, vous, bénévoles. Malgré votre générosité, nous sommes toujours en pénurie de SANG. Alors, venez nombreux. Faites comme Jussian, ce jeune étudiant infirmier et sapeur-pompier volontaire de Poix du Nord, qui spontanément se rend aux collectes.



« C'est pour moi un acte citoyen, une bonne action et j'ai accepté de témoigner pour donner envie à de nombreux jeunes de venir nous rejoindre lors des collectes **au Centre Lowendal à Le Quesnoy et à l'hôtel de ville :**

Les 9 février, 6 avril, 24 août, 26 octobre, 21 décembre de 10 h à 12h30 et de 14h à 18h et le 22 juin

Rappelons aux donateurs qu'il est très important de donner durablement. **Le sang est un besoin de chaque jour.**



Les cours et les horaires :

Rendez-vous sur le site de la CCPM www.cc-paysdemormal.fr pour d'autres inscriptions ou contacter Guillaume DUMOULIN au 03.27.09.04.60.

Vous souhaitez faire des plantations : « opération : plantons le décor »



L'opération « plantons le décor » c'est, depuis plus de 25 ans, la volonté de mettre à votre disposition : arbres, arbustes, fruitiers, légumes, variétés rustiques et anciennes. Vous pouvez participer à la commande groupée proposée par « Espaces Naturels Régionaux ».

Des « bons de commande » sont à votre disposition dans l'entrée de la mairie. Deux fois par an vous pouvez faire votre commande en février et en novembre. Si vous avez commandé avant le 10 février 2017 vous pourrez retirer vos arbres, plantes et arbustes à la Maison du Parc, 4 cour de l'Abbaye à Maroilles le 4 mars 2017. Vous pouvez passer votre commande sur www.plantonsledecor.fr ou sur le site de la commune : www.commune-jolimetz.fr rubrique « pratique ».

Des prix particulièrement intéressants pour planter une haie, un verger ou quelques légumes...

Numéros utiles.



☎ **03 20 33 20 33** (régulation)

Pour joindre un médecin de garde les WE et le soir entre 20 heures et 0H.

☎ **08 25 74 20 30**

Pour connaître la pharmacie de garde la plus proche du domicile les WE.